





Référence: EuropeAid/156669/DD/ACT/HT

Termes de référence (TdR) pour le recrutement d'un prestataire de services (firme spécialisée) pour la réalisation d'une étude diagnostic micros bassin versant dans le bassin versant Port de Paix/Port Margot.

Projet « Projet de renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations vulnérables du bassin versant Port-de-Paix/Port-Margot, communes de Port-de-Paix, Anse-à-Fôleur, Saint-Louis-du-Nord»

Financement : 11eme Fonds européen de développement

Consortium Caritas Suisse/GADEL/GIRADEL Septembre 2019.







1. Contexte de la prestation

Le projet de « Renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations vulnérables du bassin versant Port-de-Paix/Port-Margot, communes de Port-de-Paix, Saint-Louis-du-Nord et Anse-à-Fôleur, » est le produit d'un consortium entre Caritas Suisse et deux organisations locales, Groupe pour l'Inclusion, la Recherche et l'Appui au Développement d'Haïti (GIRADEL HAITI) et Groupe d'Appui au Développement Local (GADEL). Ce projet est issu du Programme Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PMSAN) visant les populations les plus vulnérables. L'objectif général de ce projet est de « Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en accroissant la résilience des populations rurales vulnérables vivant dans la zone du projet à travers une approche intégrée « bassin versant ». En vue d'atteindre cet objectif global, le projet entend poursuivre les deux objectifs spécifiques suivants:

OS1: Améliorer la Gouvernance dans le domaine de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) à travers le renforcement institutionnel des Autorités Locales (AL), des Bureaux Agricoles Communaux (BAC), des services déconcentrés du Ministère de l'Environnement, des Observatoires SAN, des Comités Locaux de Protection Civile (CLPC), des organisations de producteurs, de transformateurs, d'éleveurs et de femmes pour une meilleure gestion des bassins versants.

OS2 : Renforcer l'accessibilité et la disponibilité alimentaire auprès des populations les plus vulnérables dans la zone d'interventions et augmenter leur résilience aux chocs.

Le projet est mis en œuvre dans 6 sections communales des trois communes suscitées : 1ère et 2ème sections communales Baudin et La Pointe de la commune de Port-de-Paix ; 1ère et 3ème sections communales Bas Sainte Anne et Côte-de-Fer dans la commune d'Anse-à-Fôleur et 1ère et 4ème sections communales Rivière des Nègres et Rivière des Barres de la commune de Saint-Louis-du-Nord.

L'une des premières activités à réaliser dans le cadre de ce projet est un diagnostic des micros bassins versants se trouvant dans l'aire d'intervention susmentionnée. Ce travail comprend trois composantes :

- Composante 1 : Réalisation d'un diagnostic du milieu biophysique et du contexte socioéconomique des micros bassins versants ;
- Composante 2: Réalisation d'une cartographie aérienne des micros bassins versants et production des cartes thématiques complètes pour mieux identifier les points critiques nécessitant l'établissement de structures de conservation et de protection au niveau des micros bassins versants. Cette cartographie servira aussi de base pour suivre l'évolution des changements durant et même après la mise en œuvre de l'action.
- Composante 3: Elaboration de plans d'aménagement parcellaire. Cette partie de l'étude vise le renforcement du système agro forestier existant par la mise en place des espèces locales et adaptées. Ces plans devront servir de guide et/ou d'outils de planification et d'exécution d'actions destinées à assurer la meilleure gestion des ressources naturelles (sol-eau-plantes) au niveau de chaque micro bassin versant sélectionné tout en préservant l'environnement.







Les Sous bassins versant concernés par cette étude sont décrits dans le tableau ci-des :

No	Sous Bassins versants	Localisation des micros bassins versants
1	Sous bassin versant de la ravine de Déroulin et Loterie	Département : Nord-Ouest Commune : Port de Paix Sections communales : 1ère section communale de Baudin
2	Sous bassins versants de Tibono, de Trou Man Na, de la rivière Vieux Jour et de la ravine Laveau.	Département : Nord-Ouest Commune : Port de Paix Sections communales : 2ème La Pointe
3	Sous bassin versant de la rivière Bas de Saint Anne	Département : Nord-Ouest Commune : Anse -à- Fôleur Sections communales : 1ère section Bas-St-Anne
4	Bassin versant de Cote de Fer	Département : Nord-Ouest Commune : Anse -à- Fôleur Sections communales : 3è Section Côte de fer
5	Sous bassin Versant de la rivière Des Nègres	Département : Nord-Ouest Commune : Saint Louis du Nord Sections communales : 1ère section Rivière des Nègres
6	Sous bassin versant de la rivière des Barres	Département : Nord-Ouest

2. Objectifs de la prestation de service

De façon générale, cette étude doit permettre d'avoir des spécificités propres à chacun des micros bassins versants sélectionnés dans le cadre de cette action.

Spécifiquement, cette étude vise à :

- 1. Réaliser un état des lieux à travers un atlas détaillé tant du milieu biophysique que du milieu socio-économique de chacun des micros bassins versants sélectionnés ;
- 2. Identifier, en concertation avec les cadres de la DDA-NO (services et BACs concernés), les communautés et les autorités locales, les sous bassins versants prioritaires ;
- 3. Capturer des images aériennes à basse altitude et produire des ortho photos des micros bassins versants sélectionnés qui montrent les structures de santé, les routes, les marchés et les sites potentiels de production;







4. Etablir, sur la base de l'état des lieux et de la priorisation territoriale, un diagnostic des sous ou micro-bassins versants prioritaires sus-identifiés. Ce diagnostic devra permettre d'identifier les enjeux, de poser les problèmes ainsi que leurs causes, toujours selon la logique de la SAN;

Le document final de ce diagnostic doit fournir les informations ci-après :

- a) Caractéristiques biophysiques des micro-bassins versants (superficie, types de sols, ressources en eau, niveau de dégradation, couvert arboré, érosion, ...).
- b) Infrastructures existantes (écoles, routes,...)
- c) Systèmes de production (système de culture, système d'élevage) par zone agro écologique
- d) Tissu associatif de la zone (OCB, GSB, MUSO,...)
- e) Système de stockage/ conditionnement des produits agricoles
- f) Commercialisation des produits agricoles (marchés, vendeurs,...)
- g) Situation socio-économique des exploitants agricoles de ces micros bassins versants
- 5. Proposer des solutions d'aménagements, de mise en valeur et de gestion qui tiennent compte de la situation de base de chaque sous bassin versant selon l'approche SAN qui sera discutée

Les documents des plans d'aménagement doivent fournir les informations ci-après :

- a. Brève présentation des micros bassins versants.
- b. Facteurs de dégradation des ressources naturelles au niveau des micros bassins versants
- c. Défis et contraintes relatifs à la gestion des ressources naturelles des micros bassins versants.
- d. Inventaire et analyse des aménagements existants dans les micros bassins versants
- e. Mode d'exploitation et apport économique de la végétation ligneuse existante.
- f. Propositions d'aménagements (mécaniques et biomécaniques, couts, ...)
- g. Types d'accompagnement nécessaires aux comités de bassins versants pour pérenniser les aménagements proposés / Plans de renforcement des capacités des comités des BV

3. Mandat du Prestataire

Plus spécifiquement, le prestataire de service aura pour mandat, la réalisation des trois résultats cidessous:

<u>Composante 1 : Réalisation d'un diagnostic du milieu biophysique et de la situation socio-</u> <u>économique des micros bassins versants</u>

Afin d'avoir les spécificités propres à chacun des micros bassins versants sélectionnés, le projet réalisera ce diagnostic. Pour garantir la qualité de ce travail sur les sous bassins versants, il sera mis en œuvre des activités de formation pour les autorités locales (AL), les BAC, les cadres locaux, les Organisations de la Société Civile (OSC) en aménagement de bassin versant et en sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN). Quant au prestataire de services, il devra d'abord **présenter**







la méthodologie¹ qui sera utilisée pour la réalisation de ce diagnostic et un plan de rédaction. Ce dernier devra prendre en compte les tâches du prestataire de services listées ci-dessous :

- **Activité 1.** Délimiter l'ensemble des micros bassins versants à l'aide des outils disponibles en ayant soin de préciser la limite et la superficie de ces micros bassins versants ;
- **Activité 2.** Catégoriser et sélectionner des micros bassins versants en fonction d'un ensemble de critères de risque et de dangerosité immédiate pour la population ;
- **Activité 3.** Présenter les caractéristiques biophysiques des micro-bassins versants (superficie, roche mère, types de sols, ressources en eau et leur utilisation, niveau de dégradation, couvert arboré, érosion, classes de pente, occupation des sols);
- **Activité 4.** Faire une analyse des conditions d'écoulement des produits sur le marché à partir des zones de production agricole (listing des principales zones de production et des principaux marchés) qui inclut l'état des voies de pénétration, les moyens de transport, disponibilité et accessibilité des produits en dehors des zones de production, les prix des produits agricoles ;
- **Activité 5.** Faire un inventaire exhaustif des organisations communautaires de base (OCB) actives opérant dans les micros bassins versants et définir des mesures d'accompagnement nécessaires pour les OCB les plus actives pour assurer la continuité des activités du projet après la période de financement ;
- Activité 6. Faire un inventaire des Groupements de Producteurs Artisanaux de Semences (GPAS) existant dans chaque micro bassin versant sélectionné et définir des mesures d'accompagnement nécessaires pour assurer leur autonomie dans l'approvisionnement et renforcement des capacités des agriculteurs pour la production de semences et boutures de qualité;
- Activité 7. Faire un inventaire des mutuelles de solidarité (MUSO) existant dans les micros bassins versants sélectionnés, présenter leur état de fonctionnement et indiquer des actions précises en vue de leur renforcement de manière à ce qu'ils puissent jouer un rôle actif pendant et après la mise en œuvre du projet dans la zone. ;
- **Activité 8.** Faire un inventaire exhaustif des vendeurs dans chaque micro bassin versant sélectionné, une analyse des conditions de stockage, la fréquence d'approvisionnement, les produits disponibles, la provenance des produits (local ou importé), la quantité moyenne de produits par catégorie de vendeur, la qualité des produits en vente,
- **Activité 9.** Faire un inventaire des centres de conditionnement des produits frais, préciser et analyser les méthodes de conservation des produits frais existants, les types en vente, le mode et la fréquence d'approvisionnement, le calendrier de disponibilité, les modalités de vente et le prix des produits ;

-

¹ Ce cadrage méthodologique devra définir comment les autorités locales, les OCB, les BAC vont participer dans la réalisation de ce diagnostic.







- **Activité 10.** Présenter, par micro bassin versant, les potentiels des vendeurs de produits secs et de produits frais ;
- Activité 11. Réaliser une enquête socio-économique auprès des exploitants des micros bassins versants portant, entre autres, sur les aspects suivants : nombre d'exploitants par micro bassin versant, superficie moyenne cultivée par les exploitants agricoles au niveau des micros bassins versants, les cultures pratiquées, les types d'association culturale existants, le calendrier cultural, les revenus moyens générés, l'identification et la description des filières agricoles potentiellement porteuses, entre autres ;
- **Activité 12.** Faire un inventaire des écoles existantes dans les micros bassin versant et présenter leur statut (privée ou publique) ;
- Activité 13. Faire un inventaire des Groupements Santé Bête (GSB) pour prendre en charge le suivi sanitaire des espèces animales de la zone, leur niveau d'équipement, leur besoin en formation, l'état des connaissances de la population de l'existence de ces structures. Analyser leur état de fonctionnement et indiquer des actions précises en vue de leur renforcement de manière à ce qu'ils puissent jouer un rôle actif pendant et après la mise en œuvre du projet dans la zone;
- **Activité 14.** Compiler et analyser les informations disponibles sur l'ensemble des micros bassins versants notamment les plans Communaux de développement et tout autre document y relatif.

<u>Composante 2 : Réalisation d'une cartographie aérienne des micros bassins versants et production des cartes thématiques complètes</u>

Avant de procéder à la réalisation des activités proprement dites de protection, une cartographie aérienne sera réalisée pour la production des cartes thématiques complètes afin de mieux identifier les points critiques nécessitant l'établissement de structures de conservation et de protection au niveau des micro bassins versants. Cette cartographie servira de base pour suivre l'évolution des changements durant et même après la mise en œuvre de l'action. Dans ce cas, le prestataire de services aura comme taches :

- **Activité 15.** Capturer des images aériennes à basse altitude et produire des ortho photos des micros bassins versants sélectionnés ;
- **Activité 16.** Produire des cartes thématiques en 2D et 3D (occupation des sols, aires boisées, espaces cultivées, routes/pistes agricoles, NDVI², indice forestier, pente, sources d'eau, ressources naturelles, monuments historiques, réseau hydrographique, système d'irrigation, marchés de produits agricoles, etc.) à partir des images aériennes prises;
- Activité 17. Faire une description en format texte de la répartition des usagers dans l'espace (zone de forêt, zone de culture, zone d'agroforesterie, agglomérations, etc...);

-

² Indice de Végétation,







- **Activité 18.** Présenter l'historique des espèces végétales présentes initialement sur les lieux, en se basant sur des sources d'informations secondaires (enquêtes) ;
- Activité 19. Présenter l'utilisation actuelle des terres en lien avec le régime foncier.

Composante 3 : Elaboration des plans d'aménagement parcellaire

Afin de pouvoir renforcer le système agro forestier existant par la mise en place des espèces locales et adaptées, le projet compte élaborer des plans d'aménagement parcellaire. Dans ce cas, le prestataire de services devra d'abord présenter la méthodologie qui sera utilisée pour la réalisation pour élaborer les plans d'aménagement parcellaire et un plan de rédaction du rapport. Ce dernier devra prendre en compte les tâches du prestataire de services listées cidessous :

Proposer pour chaque micro bassin un plan d'actions selon les priorités dégagées.

- **Activité 20.** Identifier et décrire les principaux facteurs de dégradation des ressources naturelles dans les bassins versants en accord avec les acteurs ;
- **Activité 21.** Identifier les axes d'intervention pertinentes et appropriées permettant aux communautés de faire une gestion durable des ressources de ces écosystèmes et de s'impliquer dans la protection et la valorisation des ressources ;
- **Activité 22.** Identifier les principaux défis et contraintes du point de vue de la gestion des ressources naturelles, de l'économie locale (potentialités de production agricole, élevage, écotourisme, etc.), des contraintes sociales ;
- **Activité 23.** Proposer les grandes lignes des normes et règles qui doivent régir l'utilisation des ressources une fois les plans d'Aménagements et de Gestion sont adoptés ;
- Activité 24. Faire l'inventaire des aménagements existants, préciser l'usage des terres et décrire de façon détaillée les aménagements (mécaniques et biomécaniques) proposés, tenant compte des techniques culturales, pour l'ensemble du territoire sous étude avec un zoom sur les micros-bassins qui surplombent les périmètres irrigués et, le cas échéant, les périmètres de captage pour l'alimentation en eau potable de zones ;
- **Activité 25.** Préciser le mode d'exploitation et l'apport économique aux bénéficiaires de la végétation ligneuse existante ;
- **Activité 26.** Décrire les types d'aménagement et les accompagnements à donner aux bénéficiaires dans ces micros bassins versants pour que les aménagements proposés protègent effectivement les micros bassins versants ;
- **Activité 27.** Définir les phases de planification, de mise en œuvre et de suivi judicieux des activités de restauration des espaces concerné ;
- **Activité 28.** Proposer un budget détaillé des coûts des aménagements proposés dans chaque cas, incluant les coûts des accompagnements qui seront donnés aux bénéficiaires des parties hautes des bassins versants qui seront aménagés ;







- **Activité 29.** Formuler des recommandations permettant une mise en œuvre efficace et une bonne gestion des plans avec la participation de tous les acteurs concernés ;
- **Activité 30.** Evaluer le niveau des indicateurs du cadre logique du document au moment du diagnostic.

4. Produits ou résultats attendus de la prestation

Les résultats attendus de la prestation sont :

Livrables	Activités	Format	Date limite
1	Cadrage méthodologique et plan de	Rapport	15 jours après la signature
	rapport du document final		du contrat par les deux
			partiese
2	1, 4, 5, 6, 7,8, 9, 10	Rapport	A definir avec le
			prestataire de service avant
			la signature de contrat
3	15, 16, 17, 18, 19	Ortho photos, Cartes 2D	A definir avec le
		et 3D, Rapport	prestataire de service avant
			la signature de contrat
4	2, 3, 11, 12, 13, 14	Rapport	A definir avec le
			prestataire de service avant
			la signature de contrat
5	20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29,	Rapport	A definir avec le
	30		prestataire de service avant
			la signature de contrat
	Prises en compte des commentaires		A definir avec le
			prestataire de service avant
			la signature de contrat
6	Rapport complet de l'étude qui	Rapport final	Le quatrième mois qui
	inclut toutes les livrables		suive la signature du
			contrat.
Durée de l'é	étude		

Remarques:

- 1- Le prestataire devra fournir la base des données, sur support électronique.
- 2- Le prestataire devra faire une présentation power point de chacune des livrables après réception des commentaires des commanditaires suivant un calendrier qui sera élaboré.
- 3- Le rapport d'étude devra mentionner la méthodologie de travail, les noms et les coordonnées des experts.
- 4- Une restitution de l'étude (avec support PowerPoint) sera réalisée dans la zone même d'étude à tous les acteurs des micros bassins versants dans un délai de huit (8) jours après la soumission du rapport final. Cette restitution a pour but de valider le plan d'aménagement et de gestion ainsi que ses annexes proposées par le prestataire.







5. Profil du prestataire

- Le prestataire doit être une entreprise Haïtienne ou étrangère spécialisée établie en Haïti légalement reconnue ;
- Le prestataire ou son équipe doit disposer d'une bonne expertise soutenue dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'Environnement.
- Le prestataire ou son équipe doit disposer d'une bonne expertise dans la réalisation de la cartographie aérienne et la production de cartes thématiques en 2D et 3D. Au besoin, le prestataire peut s'associer à un partenaire ayant l'expertise dans ce domaine bien spécifique.
- Le prestataire ou son équipe doit avoir de solides expériences dans la conduite des études similaires (au moins 2 à 3 études similaires déjà réalisées en Haïti dont preuve à l'appui);
- Le prestataire proposera pour les besoins des études thématiques l'expertise qualifiée nécessaire à travers une équipe multidisciplinaire, à la réalisation des produits attendus.

6. <u>Durée de la prestation</u>

La durée de la prestation ne doit pas dépasser 6 mois allant de la date du 1^e versement ou avance de démarrage jusqu'à la présentation du rapport final, après la remise du rapport final de la prestation.

7. Modalités de recrutement

Le prestataire sera recruté sur la base d'un Marché National (Appel d'offre national : AON) qui prendra notamment en compte son expertise et expérience dans le domaine, la qualité de proposition de l'expertise technique (les consultants), la méthodologie proposée pour la réalisation des études, le calendrier proposé et la proposition financière. Et l'offre la mieux notée sera retenue pour le marché.

8. Soumission des offres

Les soumissionnaires intéressés auront à constituer un dossier comprenant :

- a) Toutes les pièces administratives et fiscales nécessaires en rapport avec son statut et son *éligibilité* comme :
 - Documents de constitution de l'entreprise
 - Patente valide pour l'exercice fiscal en cours ;
 - Quitus fiscal valide au moment du dépôt de son offre,
 - Carte d'immatriculation fiscale valide ;
 - Documents d'identification du représentant statutaire de la société (matricule fiscal, carte d'identification nationale);
 - Procuration notariée du signataire de la proposition, dans le cas où il n'est pas un représentant nommément désigné dans les statuts ;

La non présentation d'une des pièces suscitées applicable au prestataire en tant que Société, entraine le rejet de l'offre de la firme.

- **b**) Une *proposition technique* présentant les points ci-dessus et tenant compte des différentes composantes:
 - Une lettre de soumission ;







- Une présentation détaillée du prestataire de service ;
- Information pertinente sur l'expertise et la capacité du prestataire de service (la structure contractante et partenaires éventuels);
- Liste des clients actuels et passés durant les 5 dernières années, références des travaux réalisés;
- La compréhension du mandat,
- La méthodologie proposée pour la réalisation de la prestation abordant l'ensemble des besoins exprimés dans les Termes de Référence,
- Composition de l'équipe : titre et rôle de chaque membre de l'équipe,
- L'expérience et la qualification des membres de l'équipe (soutenus par des *Curriculum Vitae* et la copie des diplômes),
- Chronogramme détaillé de la prestation, et qui prend en compte le délai limité défini par le commanditaire.
- Rapport d'audit financier récent : Le rapport doit avoir été réalisé au cours des deux dernières années et être certifié par un organisme d'audit réputé;
- Toute documentation jugée pertinente par le prestataire de services pour justifier de sa capacité à délivrer un service de qualité ;
- Des exemples de prestations réalisées dans ce domaine
- c) Une *Offre financière* soumise en **Gourdes** (**HTG**) ou en dollars américains (**USD**) conformément au tableau indicatif des coûts (Annexe II) prenant tous les couts relatifs à la réalisation de la prestation. Toute question liée à la logistique (en particulier son transport sur le terrain) sera à la charge du prestataire de service. En conséquence, il est responsable de tout accident susceptible de lui arriver dans le cadre de sa mission.

9. Cas de rejet des offres

Les offres pourront être rejetées pour les causes suivantes, la listeci-dessous n'étant pas limitative:

- Si le dossier de l'entrepreneur n'est pas complet.
- S'il existe une preuve de collusion entre soumissionnaires.
- Si les offres financières ne sont comprises entre 5% supérieur et 10% inférieur au budget estimatif de base ou de référence.

Dépôts des offres

Les offres seront remises au bureau de la Caritas Suisse au #22, Rue Lamothe Péguy Ville, Pétion Ville, Haïti (WI) ou bureau du consortium au 13, 1ère ruelle Chalet, en face Sonlight, Port de Paix, Haïti, 21 octobre 2019 à 14h30 au plus tard ou par email aux adresses suivantes : wflorvil@caritas.ch en copiant jmamique@caritas.ch; jnelson@caritas.ch; nlemite@caritas.ch. Les offres arrivées en retard ne seront pas prises en considération.

NB: Toutes les demandes d'informations, de renseignements devront être adressées par email à jnelson@caritas.ch au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des dossiers. En cas de besoin, Caritas Suisse pourra organiser une séance d'informations à laquelle seront invités tous les Consultants ou Bureaux d'Études où l'on pourra faire ressortir de nouveaux addendas qui seront expédiés à tous les soumissionnaires. Ces addendas feront partie intégrante du dossier







d'Appel d'Offres. Passé ce délai, aucune modification, réclamation, remarque, ou réserve de quelque nature que ce soit ne pourra être formulée au moment de l'ouverture des offres.







10. Ouverture et Evaluation des offres

La séance d'ouverture sera effectuée par un Comité composé de sept (7) membres (cadres du consortium Caritas Suisse/GADEL/GIRADEL, de l'administration centrale de Caritas Suisse et du DDANO). Et un procès-verbal (PV) sera élaboré en ce sens et signé par les membres dudit Comité.

L'évaluation des offres s'effectuera aussi directement par le commanditaire par un Comité de sept (7) membres au moins et en trois étapes :

a) La vérification de l'éligibilité du soumissionnaire

Cette vérification doit montrer que le soumissionnaire est éligible pour être admis au processus d'évaluation de son offre dans le cadre du marché. Elle se fera sur la base des documents demandés au point (a) du chapitre 8 des présents Termes de Référence.

b) L'évaluation des offres techniques :

- Les offres techniques seront évaluées sur la base du formulaire d'évaluation type joint en annexe I, suite à la vérification prouvant l'éligibilité du prestataire.
- Les offres techniques compteront 60 points sur 100.

c) L'évaluation des offres financières :

Les offres financières représenteront 40 points sur 100 qui seront cumulés à l'offre technique.

Le prestataire ayant obtenu la plus grande note sur 100 sera retenue comme offre la moins disante.

11. Signature du contrat et Modalités de paiements

Après l'évaluation des offres, un procès-verbal sera élaboré par le Comité d'évaluation de sept (7) membres (cadres du consortium Caritas Suisse/GADEL/GIRADEL, de l'administration centrale de Caritas Suisse et du DDANO), et le prestataire ayant obtenu l'adjudication sera informé avant la préparation du contrat pour la signature entre les deux parties et après la non objection du bailleur qui est l'Union Européenne. Un premier versement de 30 % comme avance de démarrage dans un délai de 5 jours ouvrables après la date de la dernière signature du contrat par les deux (2) et sur présentation d'une caution de garantie fournie par une institution financière reconnue, et équivalente au montant correspondant sera versé au prestataire de service. Les autres versements seront effectués suivant un calendrier qui sera définit entre les deux parties pour la soumission des livrables.

Les paiements se feront uniquement après validation des livrables par le commanditaire. Par ailleurs, suivant les dispositions des articles 76 et suivants du décret du 29 septembre 2005 sur l'impôt sur le revenu, un acompte de deux pour cent (2%) sera prélevé par le commanditaire sur le montant total de la prestation pour verser à la DGI.







ANNEXE I: CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES (à titre indicatif)

Form	ulaire d'évaluation	Proposition	Nbre de	Soumissionnaires						
techni	ique Formulaire 1			points	1	2	3	4	5	
				maximum						
Exper	Expertise du soumissionnaire									
1.1	Expérience du prestatais	re et/ou o	de son équipe	15						
	proposée dans la réa	alisation	des études							
	similaires									
1.2	Pertinence:			15						
	 des connaissances s 	pécialisé	es (sur la base							
	de l'équipe proposé									
	- de l'expérience de de	chacun d	les experts de							
	son équipe dans la	réalisatio	on des études							
	similaires									
Total	Total 1ère partie									

	ulaire d'évaluation de la Proposition technique rmulaire 2	Nbre de points maximum	Soumissionnaires				
			1	2	3	4	5
Propo	osition de plan de travail et d'approche						
	Dans quelle mesure le Soumissionnaire comprend-il bien la tâche?	5					
	La méthodologie/l'organisation proposée pour conduire les études est-elle appropriée ?						
	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du mandat/chronogramme de réalisation?						
	Total 2ème partie	30					







ANNEXE II: <u>Tableau de couts (à compléter, signer et tamponner par le soumissionnaire)</u>

Tableau des coûts : en HTG ou en USD								
Desc	tation à soumissionner pour l cription de l'activité/article	<u>es Services</u> Unités		sCoût Unitaire	Montant TOTAL			
1. 1.1	Rémunération (30 points)							
1.1	Honoraires experts et autres personnels (une ligne pour chaque membre de l'équipe)							
1.2	Frais Administratif (si c'est nécessaire)							
2.	Autres Dépenses (10 points)							
2.1 2.3	Transport							
	Analyses labo de sol et des eaux							
2.4 2.5	Logement/hébergement							
2.5	Reproduction documents et rapports							
2.6	Divers (à spécifier)							
	TOTAL (40 points)							

TABLEAU CUMULATIF DES POINTS (à titre indicatif)

Soumissionnaires	Total points Formulaire Expertise sur 30	1: technique	Total poi Formulai plan et sur 30	re 2 : approche	Form	points ulaire 3 : financière	GRAND TOTAL points sur	des 100
001								
002								
003								
004								
005								
Etc								

Décision/Adjudication: